

SNOP-SCSI

Syndicat des Cadres de la sécurité Intérieure

Bureau National

55, rue de Lyon

75012 PARIS

☎ 01 44 67 83 30

☎ 01 44 67 84 20

www.snop.info



NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES A LA DCSP

Jeudi 16 février après midi, toute la parité syndicale a été conviée à la DCSP pour une présentation d'un projet d'une nouvelle organisation dans les DDSP. Cette réunion était conduite par M.LOISEAU, DCSP adjoint, assisté de Mme JULIEN, sous directrice des missions et M.LUTZ, sous directeur des ressources Humaines.

POUR LA DCSP

Le but officiel recherché de cette nouvelle organisation des services qui n'a pas connue de transformation majeure depuis 1995 est de répondre à une commande ministérielle qui souhaite plus de présence sur la voie publique et l'extension de la police d'agglomération.

Une organisation simplifiée des Circonscriptions :

Actuellement, la DCSP compte 334 CSP construites en respectant peu ou prou 4 types d'organigramme : type 1 (34 grosses CSP), type 1 bis (17 CSP), type 2 (22), type 2 bis (261).

Le projet consiste à simplifier en 2 types de circonscriptions, type UN regroupant les 51 plus grosses CSP et type DEUX, les 283 autres ne dépassant pas les 80 000 habitants.

Ensuite, ce sont les appellations des services qui changent. Fini le SSP ou l'USP, maintenant ce sera le SVP, service de voie publique qui regroupera toutes les unités de voie publique. A l'intérieur de ce SVP, les sections de roulement prendraient l'appellation de patrouilleurs de circonscriptions et d'autres prendraient l'appellation de patrouilleurs de secteurs, auxquels s'ajouteraient les unités d'appui pour les ex BAC ou groupes judiciaires !

Pour le SOPSR, dont l'entité indépendante a été heureusement préservée, il s'appellerait SAS, Service d'Appui Spécialisé regroupant les unités d'appui et unités de sécurité routière, composantes habituelles des SOPSR.

Pour les Suretés Urbaines, qu'il ne faut pas confondre avec les suretés départementales implantées dans toutes les grandes villes, elles seraient construites seulement sur trois unités, atteinte aux personnes, atteintes aux biens et aide technique à l'enquête (ancienne UTAE)

En clair, pour l'ensemble de la nouvelle organisation des ces circonscriptions, il semble qu'il s'agisse plus de rationalisation, d'homogénéité entre services similaires avec des modifications d'appellation mais sans véritable changement.

Création de districts et redynamisation de districts existants :

Des projets sont en cours dans 35 districts, parmi lesquels certains sont redynamisés ou d'autres créés avec des CSP situées dans l'agglomération mais aussi, pour d'autres districts, avec des CSP situées à proximité.

Pour ces dernières, les petites CSP satellites situées près des sièges de district que pourraient être, par exemples, DEAUVILLE, FORBACH, MULHOUSE, BAYONNE, connaîtront des difficultés d'éloignement géographiques qui seront sûrement difficiles à résoudre contrairement à celles situées dans la continuité territoriale comme par exemples, TOULON, ST ETIENNE, SARCELLES, ST NAZAIRE, BETHUNE.

Aucune liste exhaustive n'a cependant été communiquée à ce jour.

Selon la DCSP, l'intérêt de ces districts est de mutualiser des services notamment judiciaires (BSU et PTS) ou pour d'autres des unités d'appui comme les BAC qui deviendraient districales. Les petites CSP perdraient leur BLS, BOE et secrétariat, lesquels ne seraient implantés qu'au siège du district.

Cette nouvelle organisation des circonscriptions et les mutualisations opérées sous forme de districts devraient permettre de redéployer 214 fonctionnaires et par conséquent augmenter le nombre de patrouilles sur la voie publique.

POUR LE SNOB-SCSI, C'EST WAIT AND SEE !

En effet, à ce stade du projet ne nombreuses questions matérielles et humaines subsistent : déménagement, aménagement des locaux, véhicules, coût de déplacement... La réforme d'un organigramme sur le papier est toujours plus aisé que son application !

D'autre part, le SNOB-SCSI a fait remarquer à nos interlocuteurs que les petites CSP intégrées dans un district, dépourvues d'unités administratives et de BSU, ressembleront malheureusement plus à des commissariats subdivisionnaires. De ce fait, le rôle et le poids du commandant fonctionnel, chef d'une circonscription intégrée dans un district, seront diminués.

En outre, le lieutenant ou Capitaine chef BSU et ses subordonnés seront appelés à prendre leur travail au siège du district, plus éloigné de leur domicile, ce qui va forcément poser des problèmes d'autant plus qu'aucune compensation de type prime de restructuration n'est prévue.

Concernant le repositionnement des fonctionnaires, le SNOB-SCSI a exigé que cette réforme soit l'occasion d'une révision de la nomenclature. Des réunions bilatérales seront donc organisées sur cet aspect avec les syndicats de chaque corps. Nous serons très vigilants pour que les chefs de circonscriptions concernés par les districts conservent leur statut (emploi fonctionnel, art 10) à l'instar de ce que le SNOB a obtenu sur la police d'agglomération de LILLE. La SU districale devra accueillir, dans la mesure du possible, le ou les officiers des ex BSU et nous revendiquons qu'à sa tête soit placé un capitaine promouvable, sur un poste élevé à niveau 4.

En l'état, par manque de données chiffrées, ce nouveau projet de mutualisation des moyens n'est qu'une alternative à la baisse des effectifs et au besoin de renforcer la présence sur la voie publique. Pour le SNOB-SCSI cette réforme ne doit en aucun cas servir de façade à la création de nouveaux postes de commissaires divisionnaires à la tête des districts ou à une volonté simultanée de limiter l'indépendance des commandants fonctionnels, chefs de circonscriptions.

Sa création ne peut s'effectuer que si elle s'inscrit dans le sens des réformes, dans le cadre d'une déflation accompagnée permettant un meilleur positionnement des cadres de la Police nationale.

Néanmoins, cette réforme paraît en revanche peu réalisable avant les prochaines échéances électorales même si elle reste limitée dans le nombre de circonscriptions impactées.

Le SNOP-SCSI restera prudent, vigilant et à votre écoute.

Le bureau national du SNOP-SCSI. Syndicat des cadres de la sécurité intérieure.